



Bonne Année 2010

Bilan d'une année Salindroise

Une démocratie « light »

22 conseillers municipaux qui votent sans dire un seul mot.

Un Maire qui signe le permis de construire de SITA qui engage Salindres pour 22 années sans avoir consulté la population, ni avoir tenu compte de l'avis défavorable

- du Comité de Sages
- du Comité de quartier de la route d'Alès
- des trois commissaires enquêteurs sur le lieu du site

Un conseil municipal peu motivé

- Un absentéisme ou excuses chroniques de certains élus de la majorité municipale et le refus de certains adjoints d'assumer leur rôle, obligeant la présence permanente d'un ancien élu battu aux élections, devenu « *collaborateur bénévole* ».
- Des délibérations rajoutées ou supprimées au dernier moment.
- **La seule élue d'opposition toujours présente et à qui il est souvent très difficile d'obtenir des documents officiels...**

Des décisions et un fonctionnement irrationnels

- Les déchets verts qui ne sont plus ramassés l'été
- La médiathèque fermée en partie durant les vacances scolaires

Des dépenses exorbitantes

- L'avenue Paul DUMAS (qui n'est plus qu'une rue), devait coûter moins d'un million d'€. L'addition à ce jour en est à près de **3 000 000 €**
- Un budget de plus de **200.000 €** de photocopieurs tout cela par un système de rachats de contrats et achat de matériel.
- La Cour des miracles a perçu près de **423 000 €** de subventions en 2008, une subvention communale pour 2009 de **47 061 €** et annonce dans son dernier bilan l'existence d'un placement financier sur livret de **85.972,47 €**..

Un respect de la Loi à géométrie variable

- Une zone 30 km/h établie par un Arrêté Municipal du **13 mai 2004** qui n'est toujours pas appliqué, malgré une mise en demeure de la Sous-préfecture
- Des subventions votées illégalement en toute connaissance de cause par 6 élus

Pour terminer sur une note positive : bravo pour l'achat de deux défibrillateurs demandés depuis deux années par Cécile CROUZET.

www.mieuxvivreasalindres.fr

contact : postmaster@mieuxvivreasalindres.fr

ne pas jeter sur la voie publique